



NIF/099935072289466

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE ET D'INFRUCTUOSITE
ADNI N°DA/03/MP-SPR/17**

LA SOCOTHYD EPE -SPA informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national et international ouvert N°DA/03/MP-SPR/17, relatif à l'achat de matières premières SPARADRAP en 06 lots, qu'à l'issue de l'évaluation des offres, le marché a été attribué provisoirement comme suit :

| DESIGNATION LOT | ATTRIBUTAIRE | NOTE TECHNIQUE | MONTANT USD |
|--|-------------------------------|----------------|-------------|
| <u>LOT N°03</u> : 71 000 M ² Sparadrap multi extensible 110 cm x 1000ml en tissu non tissé | PHARMA PLAST SAE EGYPTE | 62,5 | 60 350,00 |
| <u>LOT N°04</u> : 45 000 M ² Rouleaux de sparadrap perforé 10cmx500ml <u>Variante N°01</u> : Acétate assemblé au papier siliconé | | 62,5 | 111 150,00 |
| <u>LOT N°05</u> : 4 5000 M ² Rouleaux de sparadrap non perforé 10cmx500ml <u>Variante N°01</u> : Acétate assemblé au papier siliconé | | 62,5 | 102 600,00 |
| <u>LOT N°06</u> : 200 000 M ² Rouleaux de sparadrap perforé 18cmx500ml <u>Variante N°01</u> : Acétate assemblé au papier siliconé | | 62,5 | 494 000,00 |

Aussi, nous informons l'ensemble des soumissionnaires, que la SOCOTHYD a déclaré l'infructuosité des lots suivants :

- ❖ LOT N°01 : 450 000 M² Tissu 106cm x1000ml pour confection de sparadrap.
 - Variantes N°01,02,03,04,05 et 06.
- ❖ LOT N°02 : 400 000 M² Papier siliconé 106 cm x1000ml
 - Variantes N° 01 et N°02.
- ❖ LOT N°04: 45 000 M² Rouleaux de sparadrap perforé 10cmx500ml
 - Variantes N°02 et N°03.
- ❖ LOT N°05 : 4 5 000 M² Rouleaux de sparadrap non perforé 10cmx500ml
 - Variantes N°02 et N°03.
- ❖ LOT N°06 : 200 000 M² Rouleaux de sparadrap perforé 18cmx500ml
 - Variantes N°02 et N°03.

Les soumissionnaires non retenus, peuvent au plus tard, trois (03) jours après la parution de l'avis d'attribution provisoire du marché, se rapprocher du secrétariat des marchés pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation, uniquement de leurs offres techniques et financières.

Tout soumissionnaire qui conteste le choix opéré par la SOCOTHYD, peut introduire un recours auprès de la commission interne des marchés de la SOCOTHYD, dans un délai de 10 jours, qui suit la date de la parution de l'avis d'attribution provisoire du marché.